

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	39-40 (1967)
Heft:	10
Artikel:	Mode d'appreciation de l'hygiène de l'habitat
Autor:	Patanè, Giuseppe
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126324

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mode d'appréciation de l'hygiène de l'habitat

par Giuseppe Patanè, architecte, Genève

28

Un Comité d'experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) chargé d'étudier le mode d'appréciation de l'hygiène et de l'habitat s'est réuni à Genève du 30 août au 5 septembre 1966. Deux précédents Comités d'experts ont fait d'importantes études: la première, sur l'habitat dans ses rapports avec la santé publique; la deuxième, sur l'urbanisme et l'aménagement urbain dans leurs rapports avec l'hygiène du milieu. C'est du texte de cette troisième étude, qui vient de sortir de presse, que nous allons résumer les considérations les plus saillantes.

L'Organisation mondiale de la santé, qui porte un intérêt constant au domaine du logement, collabore depuis dix ans avec l'Organisation des Nations Unies et diverses institutions spécialisées pour l'exécution d'études internationales concertées en matière d'habitat et d'urbanisation.

Il est opportun de rappeler que l'OMS est une institution spécialisée des Nations Unies; son travail s'effectue par l'intermédiaire des trois organes suivants:

1. Assemblée mondiale de la santé, autorité suprême, à laquelle tous les Etats membres envoient des délégués.
2. Conseil exécutif, organe d'exécution des décisions de l'Assemblée de la santé, comprenant vingt-quatre personnes désignées par autant d'Etats membres.

pour la construction de logements concerne les frais de bâtisse proprement dits. Il faut y ajouter le coût du terrain et les travaux d'infrastructure. Ces frais pourraient être considérablement abaissés par la rationalisation dans le cadre de l'aménagement local, régional et national. Pourquoi procède-t-on dans de nombreuses communes à des constructions en commençant à fouiller aux quatre coins du territoire communal en même temps? On pourrait très fortement abaisser le coût des travaux d'infrastructure et, partant, ménager le marché des capitaux, si l'on s'attaquait méthodiquement à un quartier après l'autre, sans parler du fait que cette manière rationnelle de faire permet aussi de mieux sauvegarder les beautés du paysage. Les coopératives de construction sont appelées à jouer un rôle important dans la réalisation de cette conception.

Je termine en relevant que le sujet n'est de loin pas épuisé, que je n'ai voulu présenter qu'une gerbe d'idées et de suggestions.

3. Secrétariat, placé sous l'autorité du directeur général. Les activités de l'OMS comprennent des programmes relatifs aux domaines les plus variés de la santé publique. En outre, l'OMS assume, en totalité ou avec la participation d'autres organismes, certains travaux techniques de portée internationale, tels que l'établissement d'une pharmacopée internationale, la réunion et la diffusion de renseignements épidémiologiques, etc.

Le directeur général de l'OMS est habilité à constituer des tableaux d'experts dans des domaines déterminés et à choisir et nommer les membres qui y seront inscrits. Les Comités d'experts se réunissent pour étudier un sujet particulier. Parmi les experts chargés d'étudier le mode d'appréciation de l'hygiène de l'habitat, nous avons noté: *M. G. Blachère*, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur du Centre scientifique et technique du bâtiment, Paris; *M. S. Goromosov*, directeur adjoint de l'Institut d'hygiène générale et municipale, de Moscou; *M. L. Senn*, de l'Université de Los Angeles; *M. W. Woodhouse*, de la Building Research Station Garston, de Watford, Angleterre.

L'ONU est représentée par: *M. J. Raes*, économiste, de la Section de l'habitation, de la construction et de la planification de la Commission économique pour l'Europe; *M. M. Desmond*, économiste, adjoint spécial au directeur du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification de l'ONU; *M. M. Saugey*, architecte de Genève, représente l'Union internationale des architectes.

Au secrétariat, on signale la présence de: *M. H. Atkins*, directeur de la Division de l'hygiène du milieu de l'OMS; *M. M. Basart*, architecte de l'Institut de génie sanitaire, de Delft, Hollande; *M. H. Fog*, de l'Institut national suédois de recherche du bâtiment, Stockholm; *M. N. Lanoix*, chef du Service de l'hygiène des collectivités et de l'habitat de l'OMS.

Précédemment, le Comité d'experts de l'habitat dans ses rapports avec la Santé publique a fondamentalement déclaré que l'être humain est un organisme biologique et que son milieu doit remplir certaines conditions pour qu'il puisse y vivre et se développer normalement. Il faut assurer un niveau sonore aussi bas que possible, un équilibre thermique et un état hygrométrique corrects, une ventilation en air suffisamment pur et un éclairage satisfaisant. Des critères ont été établis pour la protection contre l'excès de bruit et l'humidité.

Le Comité d'experts chargé d'étudier le mode d'appréciation de l'hygiène de l'habitat estime qu'il faut attribuer aussi de l'importance aux besoins psychologiques parmi lesquels il y a lieu de retenir particulièrement les suivants:

1. Possibilité de participer à une vie communautaire normale.
2. Moyens d'accomplir les travaux ménagers sans fatigue physique ou mentale excessive.
3. Possibilité de satisfactions esthétiques au foyer et dans le milieu ambiant.
4. Conformité aux normes sociales courantes de la collectivité locale.

Le Comité d'experts de l'urbanisme et de l'aménagement urbain dans leurs rapports avec l'hygiène du milieu a examiné plusieurs notions d'où l'on peut tirer les critères pour l'appréciation de l'habitat. On éprouve des difficultés à mesurer les rapports entre l'habitat et la santé; il y a absence d'étalons uniformes permettant de mesurer la salubrité des habitations ou de l'habitat.

Les éléments importants qui influent sur la qualité des logements et de l'habitat sont la protection de la santé de la population et l'assurance de meilleures conditions de vie possibles.

Les rapports des deux premiers comités précédents ont exprimé le désir de rassembler scientifiquement les données nécessaires à l'appréciation des fonctionnaires chargés de la santé, de la planification, de la construction, de l'habitat, qui doivent être en mesure de s'acquitter des tâches suivantes:

- a) déterminer si la qualité des logements existants et de leur milieu est acceptable, décider si des bâtiments pris individuellement devront être restaurés ou démolis et si des quartiers existants devront être améliorés ou réaménagés;
- b) déterminer si des normes fixées pour des habitations neuves à construire et leur milieu sont suffisantes;
- c) apprécier, d'après des études faites dans différents pays sur la salubrité des habitations et des installations connexes, existantes ou projetées, l'influence de la qualité de ces habitations et installations sur la santé de la population et, par ce moyen, améliorer les normes et mettre au point de meilleurs programmes d'évaluation;

d) fournir des données indiquant quelle serait la dépense probable qui devrait être engagée pour rendre l'habitation et son milieu conformes à des normes convenables de salubrité dans certaines agglomérations, villes et régions;

e) fournir des renseignements utiles pour déterminer quelles installations et quels services sanitaires doivent être assurés dans les unités d'habitation et leur milieu.

f) rédiger des règlements relatifs à l'habitation, à la construction et à la planification et des codes pratiques.

Pour atteindre ces objectifs, il faut recueillir des renseignements dans diverses régions géographiques et climatiques. Il faut étudier les aspects physiques, physiologiques et hygiéniques de l'habitat en employant des méthodes diverses pour examiner les conditions de milieu du point de vue du confort des habitants. Il est très important de tenir compte de considérations esthétiques; il est possible d'améliorer certains modes de vie dont l'effet défavorable sur l'état de santé est connu, souvent issus d'une condition de gêne. Les normes de l'habitat tendent à s'élever parallèlement à l'amélioration générale de la situation sociale, culturelle et économique.

Evaluation de l'habitat du point de vue de la santé publique

Le logement étant considéré comme dépassant le cadre du bâtiment qui fournit un abri, on préfère élargir cette notion pour parler d'*habitat*, en entendant par là: le bâtiment où l'homme s'abrite, et ce qui entoure ce bâtiment, les services, les installations et les dispositifs dont l'existence est nécessaire pour assurer l'hygiène physique et mentale, le bien-être social de la famille et de l'individu. Pour mettre au point et appliquer des méthodes d'appréciation de l'habitat, il faut utiliser des renseignements de nature très diverse.

Il est essentiel que de nombreuses disciplines entrent en jeu pour l'évaluation de l'habitat. Il convient d'exposer quelques exemples:

La distribution d'eau dans un lieu d'eau insalubre peut contribuer à la lutte contre la morbidité. Les avantages sanitaires ne sont pleinement réalisés que si l'eau est amenée sous conduite jusqu'à l'intérieur de chaque habitation. Les gens font moins de nettoyage et négligent leur hygiène personnelle s'ils ne peuvent s'approvisionner facilement à un poste d'eau commodément accessible.

L'hygiène des cabinets d'aisances est généralement mauvaise lorsque leur entretien est partagé, ce qui entraîne des risques de maladies.

Un bon éclairage naturel dans les pièces à usage d'habitation est d'un effet stimulant en particulier dans les climats froids. Inversement, on se sent vite déprimé lorsque l'on doit habiter un logement d'où l'on ne voit pas le ciel. Les causes d'accidents au foyer peuvent être combattues par les autorités responsables de la santé et du logement; un éclairage suffisant, des circuits électriques et des appareils ménagers avec des garanties de sécurité, des rampes d'escalier et des mains courantes, peuvent jouer un rôle important dans la prévention des accidents.

Les caractéristiques thermiques du logement jouent aussi un rôle dans certaines régions (répercussion sur la santé du manque de chaleur chez les enfants et les vieillards, absence de protection contre les excès de température). Le problème des effets nocifs du bruit se pose dans les immeubles à nombreux étages, lorsque les sols et les murs ne forment aucun obstacle suffisant à la transmission du bruit.

Un autre problème est celui des bruits excessifs provenant de la circulation des automobiles, des trains, des avions, des activités industrielles.

Des études sont nécessaires pour mesurer les effets du bruit.

Evaluation de l'habitat du point de vue des programmes d'amélioration

L'évaluation sert à recueillir des renseignements pour améliorer les conditions de l'habitat. On peut distinguer diverses manières pour contribuer à ces améliorations:

- Inspection et contrôle continu de l'entretien.* Des inspections périodiques officielles de l'habitat pour encourager les propriétaires, les gérants et les locataires à maintenir les plus hautes normes d'hygiène, d'entretien et d'occupation.
- Conservation.* Un programme plus systématique et plus rigoureux est parfois nécessaire, notamment dans les secteurs où les conditions ne se sont pas encore dégradées sérieusement, pour faire en sorte que les locaux soient entretenus convenablement.
- Restauration.* Les programmes groupés sous ce nom ont pour objet d'imposer la démolition des unités d'habitation de qualité très insuffisante et la mise en état de toutes les autres conformément à un code de

l'habitation. Ces programmes sont parfois facilités par l'amélioration des aménagements collectifs du voisinage ou par l'octroi de subventions ou de prêts aux propriétaires qui font restaurer les immeubles.

- Réaménagement.* Ces programmes visent à réorganiser et reconstruire des quartiers dans lesquels les habitations sont de qualité médiocre, les réparations ou restaurations ne suffisant pas à donner des résultats satisfaisants.
- Elimination des taudis et relogement.* A l'occasion des inspections régulières ou des programmes de conservation, les formules employées pour l'appréciation peuvent servir à informer les propriétaires, gérants ou locataires, des insuffisances à remédier.

Afin d'encourager l'établissement de plans de rénovation urbaine portant sur l'ensemble d'une collectivité, certaines administrations publiques fournissent un appui financier et des avis techniques. Certaines municipalités ont mis au point des systèmes permettant d'obtenir des renseignements sur chaque unité d'habitation et de tenir à jour les dossiers ainsi constitués. Les renseignements rassemblés comprennent l'âge des bâtiments, les permis de construire, les plans primitifs, les autorisations, les plans de modification, de transformation, les dossiers fiscaux, les données des inspections périodiques.

A Rotterdam, on réunit des données détaillées sur chaque unité d'habitation, des plans des bâtiments, des élévations, des conclusions des enquêtes de contrôle faites tous les dix ans sur chacune des 200 000 unités d'habitation de la ville. Il a été créé dans de nombreuses villes américaines des «banques d'information», où sont rassemblées, classées et récapitulées de façon continue les données sur l'habitat.

Emploi de normes dans les programmes d'appréciation

L'appréciation consiste à observer, à mesurer, à contrôler, à compter ou à recueillir des renseignements, puis à rapporter les constatations qui servent de base de comparaison.

Dans les rapports précédents, les principes énoncés fixent sous forme de normes les objectifs à atteindre. La base de comparaison est très souvent fixée par un règlement, un code ou des instructions applicables dans un pays ou une région et établissant les conditions minimales requises pour des constructions neuves et de

nouvelles zones résidentielles. De telles spécifications types sont connues sous l'appellation de *normes*.

Il convient de noter que les normes d'évaluation de l'habitat ne sont pas de même nature que les normes techniques employées pour l'essai, au laboratoire, de matériaux de construction ou de produits industriels. Lecomité est d'avis que les codes et normes doivent être réexaminiés périodiquement afin qu'ils répondent toujours aux besoins de l'homme.

Principes fondamentaux des méthodes d'enquête et d'appréciation

Le recensement de l'habitation

A la demande du Conseil économique et social, une série de recommandations réunies dans *Principes et recommandations relatifs aux recensements de l'habitation* est en préparation pour être utilisée à l'occasion des recensements qui doivent être faits en 1970.

Si le recensement ne permet pas d'obtenir tous les renseignements pour évaluer les conditions de l'habitation et formuler les améliorations, il fournit néanmoins le cadre nécessaire pour réaliser des enquêtes sur le logement. Pour des données techniques, il faut généralement avoir recours à des enquêtes spéciales après un recensement ou en parallèle avec ce recensement. Un recensement permet de déterminer si les habitations sont classiques ou rudimentaires, si elles comprennent des cabinets d'aisances; il renseigne sur le taux d'occupation, sur le degré de suroccupation.

Les diagrammes des résultats des recensements de l'habitation et de la population permettent une évaluation quantitative des besoins de logements et délimitent les secteurs où les habitations sont inférieures à la norme, afin de décider des zones où une certaine amélioration s'impose avec le plus d'urgence.

Méthodes pour exprimer la qualité de l'habitat

La qualité de l'habitat correspond au degré de satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme; l'apprécier, c'est mesurer ce degré. Une mesure de la qualité est fournie par des coefficients de sécurité. Ces coefficients s'établissent des exigences rigoureuses (pureté de l'air, certaines caractéristiques des matériaux de construction et des plans).

Il n'est pas possible d'évaluer certaines caractéristiques de la construction dans le cadre d'une appréciation cou-

rante, car on ne peut disposer d'assez de spécialistes pour étudier en détail chaque habitation; il faut élaborer des méthodes applicables par des personnes peu compétentes et permettant de recueillir des renseignements exacts.

Les méthodes descriptives permettent d'évaluer divers éléments d'après des indices observables relatifs au plan, aux matériaux ou à d'autres critères. En voici des exemples:

Les fondations doivent assurer la stabilité, empêcher l'intrusion des rongeurs et la pénétration de l'humidité.

Les murs extérieurs et le toit doivent satisfaire à des exigences de stabilité, de protection contre le bruit, les variations de température et l'humidité, de pureté de l'air, de disposition des lieux, d'intimité et de protection contre les insectes.

Les parois intérieures doivent assurer l'intimité, la protection acoustique et une bonne ordonnance des pièces.

Les sols doivent assurer la stabilité, la sécurité, la protection contre le bruit, ils doivent être faciles à nettoyer.

La ventilation détermine la pureté et le renouvellement de l'air, indispensable pour le confort.

La liste des éléments à évaluer pourrait être démesurément longue, mais on la réduit aux points essentiels, l'objectif principal restant l'élaboration des programmes visant à éliminer les dangers qui menacent la santé et la sécurité, pour projeter les améliorations à réaliser avec les ressources dont on dispose.

Méthodes et procédures des enquêtes spéciales sur l'habitat

En France, les études de rénovation urbaine sont confiées à des consultants qualifiés qui usent largement de la photographie pour illustrer leurs observations et leurs conclusions.

A Copenhague, l'établissement de plans pour le réaménagement d'un vieux quartier peut exiger le temps d'un architecte pendant une année. Les plans indiquent la disposition de chaque immeuble, de chaque unité de logement et de chaque pièce. Le rapport désigne les bâtiments à démolir parce qu'impropres à l'habitation, et pour assurer à ceux qui restent un bon éclairage naturel et une bonne ventilation.

A Rotterdam, les enquêtes sont faites par des employés municipaux en retraite. Six personnes sont employées

pour les enquêtes de contrôle sur les 200 000 unités de logement de la ville, passées en revue tous les dix ans.

Il est admis que la plupart des méthodes d'appréciation ont leurs défauts et qu'il est utile de disposer d'une liste très complète d'éléments à prendre en considération, de modèles, de formules, d'instructions et de systèmes d'appréciations pour diverses applications pour les très grandes agglomérations urbaines comme pour les secteurs ruraux.

Méthodes de traitement de l'information

Tri manuel. Pour une enquête portant sur une petite agglomération, le simple tri manuel ne prendra pas trop de temps et l'on pourra s'en contenter.

Cartes perforées. Lorsque le nombre des unités d'habitation n'est pas trop élevé et que les données doivent être groupées par îlots, le système des cartes perforées a beaucoup d'avantages sur le tri manuel.

Traitement électronique. Lorsque l'enquête porte sur un grand nombre d'unités d'habitation, on gagne beaucoup à utiliser les méthodes électroniques de traitement de l'information. On peut décider d'employer sur le terrain des méthodes de rassemblement des données permettant leur exploitation directe par les machines (inscriptions au moyen de crayons spéciaux ou de perforatrices portatives ou encore par impression polychrome).

Enquêtes par sondage. Il est possible de réaliser des économies en appliquant les techniques de sondage pour obtenir des renseignements spéciaux sur l'habitat. Il existe une étroite concordance entre les résultats obtenus sur un échantillon aléatoire soigneusement constitué d'unités de logements et les résultats d'une enquête par énumération complète. Un tel échantillon comprenant 10% des unités de logements de chaque îlot de Los Angeles, et 1/8 de Washington, ont donné des résultats concordant avec ceux d'une enquête par énumération complète. A chaque établissement d'un plan de sondage et à la constitution de l'échantillon aléatoire, un statisticien devra donner son avis.

Des sondages scientifiquement conçus pour l'appréciation de la qualité de l'habitat supposent une collaboration étroite entre les spécialistes de la statistique et ceux du logement.

Groupement des éléments de l'appréciation

Les détails et l'importance des divers éléments seront naturellement variables suivant les conditions locales. Ces grandes rubriques sont les suivantes:

Installations. Pour les apprécier, on examine la qualité des matériaux et des méthodes de construction des fondations, des murs, des sols, des escaliers, des cheminées, des toits; l'ordonnance des pièces; les fenêtres, l'éclairage, la ventilation; les accès, les issues; les installations de chauffage, les circuits électriques; les cabinets d'aisances; les salles d'eau; en résumé, tous les éléments d'appréciation ayant trait à la construction et aux installations fixes.

Entretien ou condition des installations existantes et de l'ensemble des locaux (constats de défauts dont la correction exige des travaux importants et de lourdes dépenses, et des conditions contraires aux règles de l'hygiène).

Conditions de milieu. La qualité du milieu résidentiel dépend de l'ensemble des caractères du voisinage immédiat ayant une influence sur la salubrité, le confort, l'agrement, la sécurité et la commodité de l'habitation.

L'appréciation porte donc sur des éléments tels que l'approvisionnement en eau, le réseau d'égouts, l'évacuation des eaux pluviales, la densité de la circulation automobile et des piétons, la proximité d'industries.

L'enquête sur la qualité du milieu résidentiel tient compte d'éléments tels que la proximité de parcs et de zones vertes, de la densité de la population et de la construction.

Dans certaines régions on doit aussi tenir compte des dangers naturels (risques d'inondation, exposition aux vents, fréquence des tempêtes de sables, etc.).

Occupation. On réunit les données sur le degré de suroccupation des unités de logements. Cependant il est souvent possible de remédier à la suroccupation sans modifier les bâtiments.

Rôle des services de santé publique

dans les enquêtes et les appréciations sur l'habitat

Le rôle des services de santé publique est celui de l'organisme principal qui lance, dirige et conduit un programme d'appréciation de l'habitat. Il est aussi celui d'un organisme consultatif n'ayant que des responsabilités limitées. Dans les deux cas, l'administrateur doit chercher à

faire prévaloir le principe qu'apprécier l'habitat et en projeter l'amélioration sont des mesures essentielles et prioritaires en matière d'hygiène du milieu. Il doit non seulement participer à l'examen technique des questions touchant à l'hygiène, mais aussi apporter son concours pour des questions de statistique qui ont trait à la conception des formules, à la rédaction des instructions, au traitement de l'information, à l'analyse des résultats et à la formulation des conclusions.

Personnel nécessaire et sa formation

La formation en vue des travaux d'appréciation est prévue à différents niveaux; plus ou moins détaillée, elle porte sur les points suivants:

- a) formation aux questions administratives au moyen de séminaires et de conférences, pour les fonctionnaires chargés des programmes de planification et de logement;
- b) formation dispensée dans les centres nationaux ou régionaux pour l'établissement des formules et instructions, l'exploitation des données, l'évaluation des résultats, le dessin des cartes, la rédaction des rapports;
- c) formation spéciale ou conférences pour procéder au traitement de l'information;
- d) formation du personnel enquêteur et du personnel de bureau avec enseignement théorique et pratique.

Recherches nécessaires. Les recherches permettant une appréciation plus scientifique de l'habitat ont un rapport très étroit avec les recherches destinées à établir des normes et critères répondant aux exigences de l'hygiène.

Recherches sur les besoins fondamentaux

On a proposé à l'OMS une liste détaillée de sujets de recherche sous les rubriques suivantes:

- a) milieu thermique;
- b) milieu acoustique;
- c) pureté de l'air;
- d) éclairage;
- e) dimensions des pièces;
- f) milieu électrostatique;
- g) sécurité;
- h) adaptation des logements à la vie familiale.

Il y a là des sujets fondamentaux importants sur lesquels il est nécessaire d'avoir des renseignements; il est souhaitable qu'une collaboration continue puisse s'établir entre l'OMS et tous les organismes internationaux, nationaux et régionaux qui effectuent des recherches dans ce domaine.

Conclusion

Pour récapituler les objectifs fondamentaux de l'appréciation de l'habitat, il faut dire que ceux-ci consistent à réunir des données de fait aux fins suivantes:

- a) renseigner sur ce que sont les conditions existantes de l'habitation et du milieu résidentiel dans un pays, une région, une zone, une collectivité ou un quartier;
- b) faire apparaître les éléments particuliers de l'habitat qu'il est le plus nécessaire de corriger, du point de vue de l'hygiène;
- c) aider à délimiter les zones, sections ou unités d'habitation qui présentent des défectuosités à corriger; aider à déterminer si cela peut se faire, du point de vue économique et du point de vue pratique, en améliorant les conditions existantes du milieu et des unités de logement, ou si la démolition, la réorganisation et la reconstruction s'imposent;
- d) aider à élaborer des programmes correctifs;
- e) fournir la base d'une méthode systématique d'appréciation continue de l'habitat qui aidera à en arrêter la dégradation et à assurer le maintien des conditions au niveau le plus élevé que les ressources dont on dispose permettent d'atteindre.

L'appréciation de l'habitat n'a pas simplement pour but de rassembler des renseignements d'ordre statistique, mais elle est destinée à fournir un moyen de provoquer l'élaboration et la mise à exécution de programmes tendant à améliorer le logement et les conditions de milieu.